



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

/

Délibération n° 2026D32

Le Conseil d'administration, convoqué le 26 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Flora – EHPAD Saint Pierre : 26 La Maladrie - 85670 SAINT ETIENNE DU BOIS, le 3 juin 2026 à 18h00, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présents :

<i>Nom Prénom</i>	<i>Emargement</i>
AIRIAU Guy	<i>Présent</i>
BARRETEAU Marcelle	<i>Présente</i>
CHAUVIN Christine	<i>Présente</i>
DESMONS Dominique	<i>Présente</i>
DUPE Jean-Yves	<i>Présent</i>
FUZEAU Sandrine	<i>Présente</i>
GOTTHARDT Béatrice	<i>Présente</i>
GRELLIER Paulette	<i>Présente</i>
GUILBAUD Murielle	<i>Présente</i>
Guy PLISSONNEAU	<i>Excusé</i>
MATHIEU Angélique	<i>Présente</i>
PROUTEAU Xavier	<i>Excusé</i>
TENAUD Gérard	<i>Présent</i>

Objet : Approbation des avenants 1 concernant les marchés de travaux des lots 4, 7 et 15 relatifs à l'Extension et la réhabilitation de l'EHPAD « résidence Le Colombier » à Saint-Étienne-du-Bois

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil d'administration du 4 juin 2025 attribuant les marchés de travaux relatifs aux lots 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 pour l'extension et réhabilitation de l'EHPAD « Résidence Le Colombier » à Saint-Étienne-du-Bois,

Vu la décision du Conseil d'administration du 12 novembre 2025 attribuant le marché de travaux relatif au lot 13 pour l'extension et réhabilitation de l'EHPAD « Résidence Le Colombier » à Saint-Étienne-du-Bois,

Vu le projet d'avenant n° 1 au marché de travaux relatif au lot 04 « Charpente / Ossature bois / Bardage bois »,

Vu le projet d'avenant n° 1 au marché de travaux relatif au lot 07 « Menuiseries extérieures / Occultations »,

Vu le projet d'avenant n° 1 au marché de travaux relatif au lot 15 « Peinture / Ravalement / Revêtements muraux »,

Monsieur le Président rappelle que s'agissant des marchés de travaux relatifs à l'extension et réhabilitation de l'EHPAD « Résidence Le Colombier » sur la commune de Saint-Étienne-du-Bois :

Le marché de travaux relatif au **lot 04** « Charpente / Ossature bois / Bardage bois » a été attribué à l'entreprise **VIE BOIS** pour un montant de 603 256,40 euros HT. La mise en place du balcon pour la chambre 3-35 (devis DE00000419) nécessite la passation d'un avenant n° 1, qui aurait pour effet de porter le montant du marché à 609 436,40 euros HT, soit une plus-value de 6 180,00 euros HT et une variation d'environ +1,02 % par rapport au marché initial.

Le marché de travaux relatif au **lot 07** « Menuiseries extérieures / Occultations » a été attribué à l'entreprise **BONNET** pour un montant de 501 487,00 euros HT. Le remplacement d'un ensemble menuisé par une porte automatique supplémentaire du SAS de l'entrée principale (devis D003292) nécessite la passation d'un avenant n° 1, qui aurait pour effet de porter le montant du marché à 509 593,85 euros HT, soit une plus-value de 8 106,85 euros HT et une variation d'environ +1,62 % par rapport au marché initial.

Le marché de travaux relatif au **lot 15** « Peinture / Ravalement / Revêtements muraux » a été attribué à l'entreprise **MARTINEAU** pour un montant de 286 996,34 euros HT. Des travaux supplémentaires d'ITE sur les soubassements (devis D26-00063) nécessite la passation d'un avenant n° 1, qui aurait pour effet de porter le montant du marché à 289 908,83 euros HT, soit une plus-value de 2 912,49 euros HT et une variation d'environ +1,01 % par rapport au marché initial.

Conformément à l'article R.2194-8 du Code de la commande publique, il convient d'approuver les avenants et de procéder à leur signature, après avoir fait état de leur contenu.

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- **De valider** la modification des marchés de travaux relatifs à ces lots sur le fondement de l'article R.2194-8 du Code de la commande publique est approuvée.
- **D'approuver** l'avenant n° 1 au marché de travaux relatif au lot 04 « Charpente / Ossature bois / Bardage bois » conclu avec l'entreprise **VIE BOIS**, d'un montant de +6 180,00 euros HT, et ayant pour effet de porter le montant du marché à 609 436,40 euros HT.
- **D'approuver** l'avenant n° 1 au marché de travaux relatif au lot 07 « Menuiseries extérieures / Occultations » conclu avec l'entreprise **BONNET**, d'un montant de +8 106,85 euros HT, et ayant pour effet de porter le montant du marché à 509 593,85 euros HT.
- **D'approuver** l'avenant n° 1 au marché de travaux relatif au lot 15 « Peinture / Ravalement / Revêtements muraux » conclu avec l'entreprise **MARTINEAU**, d'un montant de +2 912,49 euros HT, et ayant pour effet de porter le montant du marché à 289 908,83 euros HT.
- **De signer** les avenants correspondants.
- Que les dépenses correspondantes seront engagées sur le compte 2313.

.....

Pour copie conforme au registre

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le

ID : 085-200102408-20260604-2026D32-DE



Le quatre juin deux-mille-vingt-six,

Le Président,
Guy PLISSONNEAU

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 15/06/2026.
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

